

**Monsieur Bruno LEMAIRE**  
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
Télédoc 151  
139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

**Objet : Mesures d'urgence pour accompagner la hausse du prix des matières premières et agir sur l'offre des entreprises du paysage**

Monsieur le Ministre,

Les 30 050 entreprises du paysage, soit plus de 109 900 actifs pour 6,26 md€ de CA sont directement impactées par la montée des prix des matières premières, consécutif au conflit qui s'est déclaré en Ukraine. Bien que la filière du paysage se soit montrée résiliente au cours de la crise Covid-19, il existe un risque important d'augmentation des prix pour nombre de nos entrepreneurs, notamment sur le prix de l'énergie.

**La filière du paysage a besoin d'être pleinement intégrée au plan national de résilience économique et social qui sera annoncé, le mercredi 16 mars par le Gouvernement.**

**Depuis le premier confinement, la demande faite à nos entrepreneurs du paysage est forte mais l'offre n'arrive pas à suivre.** Les délais d'attente vont de 6 mois à un an et risquent de s'allonger en raison des effets de retard dans le secteur du bâtiment. De plus, les délais de livraisons des matériels (véhicules à énergie propre, engins agricoles) et de matériaux (bois, acier, engrais) sont de plus en plus longs.

**Ces retards risquent d'entraîner des basculements de saison.** Les plantations réalisées au printemps et en été sont plus fragiles et les entreprises devront prendre à leur charge une surmortalité des végétaux. La garantie de reprise des végétaux entraîne une charge conséquente pour les entreprises qui peuvent provisionner jusqu'à 10 % du montant du chantier pour financer les remplacements de végétaux<sup>1</sup>.

La guerre en Ukraine contribue à entretenir une tension supplémentaire pour la filière du paysage. **Le prix de l'énergie pèse lourdement sur les charges de nos entreprises, qui pour la plupart sont constituées de seulement quelques personnes.** Le gazole non routier (GNR) a augmenté de 120 % entre 2021 et 2022. En parallèle, les marges moyennes de la profession demeurent faibles et ne peuvent supporter une telle inflation.

Il y a un an, le prix du litre de GNR s'élevait à 0,848 €/l et est aujourd'hui à environ 1,860 €/l<sup>2</sup>. Le bois a lui aussi fortement augmenté avec une hausse de son prix pouvant aller de 30 % à 110 %<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La commande publique représentant 1,5 millions d'euros, cet état de fait pourrait générer un surcoût de 150 millions d'euros (chiffres clés du paysage 2020).

<sup>2</sup> Pierre-Joseph Delorme (mars 2022), *Le GNR flirte avec les 2€/L !*, Entraid'

<sup>3</sup> Corentin Patrigeon (janvier 2022), *Face à la flambée des prix du bois, quelle est la marge de manœuvre du Gouvernement ?*, Batiactu

**Aux pénuries de matériaux, s'ajoute le manque de main d'œuvre. La filière du paysage est en forte tension avec un manque estimé de 15 % des collaborateurs<sup>4</sup>.** 30 emplois supplémentaires par jour pourraient être créés. La crise actuelle exacerbe le problème. Les entreprises ne peuvent pas réaliser les travaux demandés dans les délais, faute de personnel formé et qualifié.

De surcroît, l'actuelle dynamique de la demande, poussée principalement par le marché des particuliers demeure fragile. Les professionnels du paysage font face à une pression de la part de leurs clients pour faire des devis avant les hausses annoncées.

**Le Gouvernement doit s'engager à prendre des mesures d'urgence pour accompagner la hausse du prix des matières premières et agir sur l'offre des entreprises du paysage.**

**Nous préconisons les mesures suivantes pour la filière du paysage :**

- Réduire la part de la taxe à valeur ajoutée (TVA) sur les carburants et matériaux utilisés pour les travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts (bois, ciment, métal, carrelage) ;
- Augmenter le remboursement (ou a minima adapter les délais de remboursement) de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- Créer un observatoire des prix sous l'égide de la Direction générale des entreprises (DGE) : Les indices de l'INSEE ne s'affichent pas immédiatement. Il faut accélérer le calcul pour lutter contre une trop grande volatilité des prix, mieux structurer la filière du paysage et in fine, éclairer les clients dans leurs achats.
- Réduire la date de validité des offres dans les marchés publics à 30 jours : Les acheteurs publics fixent généralement, dans le règlement de la consultation, un délai de validité des offres, qui est librement fixé par ces derniers. Ces délais doivent être adaptés au contexte de crise actuel.
- Adapter les clauses de paiements dans les contrats de sous-traitance : Dans le cas de la sous-traitance, nous souhaitons que les clauses de paiement soient identiques pour les rangs inférieurs à celles du sous-traitant de premier rang. Cette mesure vise à atténuer les effets négatifs sur les prix de la « sous-traitance en cascade ».

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples informations sur les propositions concrètes de notre fédération et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma respectueuse considération.

**Monsieur Laurent Bizot**  
**Président de l'Unep**



---

<sup>4</sup> Chiffres clés du paysage 2020